



Conseil municipal du 13 mars 2023

**Délibération n° 23-23**

Objet : Convention de veille et stratégie foncière tripartite Commune de Mornant/ COPAMO / EPORA

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 069-216901413-20230313-D23\_23-DE



*Date de convocation : 03/03/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Christian CECILLON*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD –Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Serge CAFIERO - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique Merle

Jocelyne TACCHINI a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 29

**Présents :** 26

**Votants :** 29

**I. LE CONTEXTE**

Créé en 1998, l'EPORA, Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône Alpes, a pour vocation d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur stratégie foncière.

Ainsi, les collectivités peuvent conventionner avec l'EPORA en vue de lui confier des portages fonciers, pour permettre la mise en œuvre de projets servant les politiques de l'habitat et/ou du développement économique dans une logique de lutte contre l'étalement urbain, en mobilisant prioritairement du foncier dans le tissu urbain constitué.

L'EPORA accompagne les collectivités signataires afin :

- d'identifier les gisements fonciers mobilisables ;
- d'étudier et définir les stratégies de mobilisation foncière sur le court et le long terme ;
- capter les opportunités foncières ;
- vérifier l'économie et la faisabilité des projets ;
- orienter l'action foncière publique là où elle est la plus pertinente.

## II. LA PROPOSITION

La convention de veille et stratégie foncière a pour objet de déterminer les modalités de coopération publique entre l'EPORA et les collectivités signataires afin de préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière et assurer une veille foncière sur le territoire communal.

La convention est instaurée sur l'ensemble du territoire communal.

La COPAMO en tant qu'EPCI du territoire est signataire de la convention et délibérera en ce sens lors d'un prochain conseil communautaire.

Il est précisé que c'est la commune qui saisit l'EPORA pour une demande d'acquisition. Suivant la vocation future du foncier, les circonstances de l'acquisition, l'analyse des risques de portage, l'EPORA informe la collectivité s'il donne suite à la demande d'acquisition.

La durée de portage est fixée à une durée maximum de 4 ans. La commune peut choisir de se faire substituer par un tiers pour le rachat du foncier avant la fin de l'échéance ou à l'issue du portage.

Le montant d'encours maximum pour la commune est fixé à 2 000 000 d'€.

L'EPORA pourra également réaliser des études pré-opérationnelles pour un montant maximum de 200 000 €. Ce montant sera co-financé par la commune et la COPAMO, avec un taux de prise en charge de 50% par l'EPORA.

La durée de la convention est fixée à 6 ans, prolongeable tacitement par période d'un an.

La commission *Aménagement du territoire*, réunie le 27 février 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

## III. LA DÉCISION


Oùï l'exposé de Gaël DOUARD,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**AUTORISER** le Maire à signer la convention de veille et stratégie foncière tripartite Commune de Mornant/ COPAMO / EPORA ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces y étant relatives.

Mornant, le 13 mars 2023

Le Maire,



A blue ink signature of Renaud PFEFFER is written over a circular official stamp of the Commune de Mornant. The stamp features a central emblem and the text 'COMMUNE DE MORNANT' and 'R.F.' around the perimeter.

Renaud PFEFFER